



Décision n° 2025-019D

Objet : Renouvellement du principe de recours à un dispositif de vidéoprotection à la piscine aqualudique du stade

Le vice-président chargé des grands équipements, des relations avec les clubs sportifs et de la participation citoyenne,

Conformément à la réglementation régissant tout dispositif de vidéoprotection, une demande de renouvellement doit être transmise au bureau de la sécurité Intérieure, de la défense, et de la sûreté nationale de la préfecture pour les cinq prochaines années. Dans ce cadre, une autorisation de principe de l'autorité territoriale est requise, pour le recours à la vidéoprotection sur le site de la piscine aqualudique du stade.

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au président les demandes d'autorisation relatives à la videoprotection,

Vu l'arrêté de délégation de fonction au vice-président chargé des grands équipements, des relations avec les clubs sportifs et de la participation citoyenne n° 2023-049A,

DECIDE

Article 1 : le renouvellement du principe de recours à un dispositif de vidéoprotection à la piscine du stade est approuvé,

Article 2 : conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, cette décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

Fait à Chambéry,

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Président ou VP**

Numéro attribué à l'acte : **2025-019D**

Objet de l'acte : Renouvellement du principe de recours à un dispositif de vidéoprotection à la piscine aqualudique du stade

Classification Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalité 4 - Création ou gestion d'équipements ou de services (articles L.5214-16-1 et L.5216-7-1 du CGCT)

Date de l'acte :

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250224-lmc1H33335H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H33335H1

Date de transmission en Préfecture : 03 mars 2025

Date de réception en Préfecture : 03 mars 2025

Date de publication sur le site internet: lundi 03 mars 2025